



Agrément n°PL00276

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

n°**CPP-2019**

1 Bon de travaux pour demande de traitement biologique

Nom du client:	_____	Téléphone:	_____
Adresse:	_____		
Adresse d'intervention:	_____		
Travaux à réaliser:	Pulvérisation	_____	
Nombre d'arbres à traiter:	_____		
Hauteur approximative:	_____		
Accessibilité 1 *:	<input type="radio"/>	_____	
Accessibilité 2 **:	<input type="radio"/>	_____	
Spécificité du chantier: (chien, absences, accès,...)	_____		
Période prévisionnelle de réalisation du chantier:	d'octobre 2019 à janvier 2020		
Date:	_____		
Signature du client:	_____		
Bon pour accord	_____		

Bon à renvoyer **avant le 15 novembre 2019**

à :

votre mairie

Ou FDGDON 49

23 rue Georges Morel – 49 070 BEAUCOUZE

* *Accessibilité 1 : Vous êtes prévenu du passage mais votre présence n'est pas indispensable. Vous laissez l'accès libre aux arbres concernés (ex : portail laissé ouvert, chien enfermé, obstacles rangés ...). Vous procédez au marquage des arbres concernés. Le technicien procède au traitement et laisse un bon d'intervention dans votre boîte aux lettres en cas d'absence. **Le coût de l'arbre est de 16€.***

** *Accessibilité 2 : Vous souhaitez être présent pour le traitement. Le technicien prend rendez-vous avec vous pour programmer l'intervention. Cela demande une organisation plus lourde pour le technicien. **Le coût de l'arbre est de 18€.***